

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1232/SEJ portant nomination pour l'année 1969 des assesseurs : près le Tribunal Supérieur d'appel de Djibouti

n° 1232/SEJ

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 décembre 1968

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1969

Date du numéro
25 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés assesseurs près le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti pour l'année 1969. Assesseurs titulaires : M. Pascal, Administrateur en chef des Affaires d'outre-mer; M. Martini, Inspecteur central du JETES. Assesseurs suppléants: M. Chesquière Dierick, Inspecteur des Postes et Télécommunications; M. Lachal, Administrateur en chef des Affaires d'outre-mer; M. Le Hénaff, Chef du Bureau du Matériel du Service des Finances Etats. M. Frantz, ingénieur au service du Haut-Commissariat. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire et par délégation: Le Maut-Commissaire adjoint. Signé: André MARTIN-DELAHAYE.